

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/005

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPPEZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Madame Catherine BRUN, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 21/02/18 |
| Accusé réception le | 21/02/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.1/005 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 21/02/18 |
| Accusé réception le | 21/02/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.1/005 |



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/005

OBJET : **Affaires générales - Bâtiments territoriaux** - Autorisation de conclure l'accord-cadre multi-attributaires relatif à l'achat de matériel informatique

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 26, 66 à 68, 78 et 79 ;

VU la décision du Président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°DC2014/031 du 24 février 2014 adoptant le marché n° F140029 relatif à l'achat de matériel informatique pour les services communautaires pour les années 2014 à 2017 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/124 du 13 décembre 2017 adoptant l'avenant n°1 au marché n° F140029 relatif à l'achat de matériel informatique pour les services communautaires pour les années 2014 à 2017 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication le 4 décembre 2017 et publié le 7 décembre 2017 au JOUE et au BOAMP relatif à un accord-cadre multi-attributaires ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 31 janvier 2018 ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer le fonctionnement de ses services, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a besoin de disposer d'un marché pluriannuel d'achat de matériel informatique ;

CONSIDERANT que le marché actuel, prolongé de deux mois par voie d'avenant, a été conclu avec la société CFI ; qu'il arrive à échéance au 28 février 2018.

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de lancer une nouvelle consultation ;

CONSIDERANT qu'afin de disposer de plusieurs fournisseurs et des meilleures offres en permanence, il a été décidé de conclure un accord-cadre avec trois attributaires au maximum ;

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 21/02/18 |
| Accusé réception le | 21/02/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.1/005 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

CONSIDERANT que ces derniers seront remis en concurrence à chaque besoin, conformément aux articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

CONSIDERANT que l'accord-cadre sera conclu pour une période initiale allant de sa date de notification au 31 décembre 2018, reconductible pour trois périodes successives d'un an au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2021, avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 800 000 € HT.

CONSIDERANT que compte tenu du montant total maximum du marché, ce dernier a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I-1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

CONSIDERANT que dans la mesure où ce marché ne comporte pas de prestations distinctes mais porte sur une famille homogène d'achat, il n'a pas été alloti ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a attribué l'accord-cadre, lors de sa séance du 31 janvier 2018, aux trois entreprises suivantes :

- INMAC WSTORE (95921 Roissy en France) ;
- BECHTLE DIRECT (67100 Molsheim) ;
- SCC FRANCE (92744 Nanterre) ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, avec les titulaires susmentionnés, et tous documents afférents avec les titulaires suivants :

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 21/02/18 |
| Accusé réception le | 21/02/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.1/005 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|-----------------------|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 21/02/18 |
| Accusé réception le | 21/02/18 |
| Numéro de l'acte | CT2018.1/005 |